

Le Burundi veut corriger les "déséquilibres ethniques et de genre" dans les ONG

PANA, 02 octobre 2018 Burundi : La correction des déséquilibres ethniques parmi les conditions exigées pour la reprise des activités des ONG Bujumbura, Burundi - Un « Plan progressif de correction des déséquilibres ethniques et de genre en trois ans » est l'une des conditions à remplir par les différentes organisations non gouvernementales étrangères (ONG) pour reprendre leurs activités au Burundi, a indiqué mardi, le ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique, Pascal Barandagiye (photo), au cours d'une réunion avec les concernés.

Officiellement, l'exigence se fonde sur la Constitution burundaise qui prévoit des quotas ethniques et de genre de 60% pour la communauté majoritaire des Hutu et de 40% pour la minorité Tutsi, ainsi qu'au moins 30% pour les femmes dans les différentes sphères de prise de décisions au Burundi. Une nouvelle loi régissant les ONG est entrée en vigueur depuis 2017, avec une série d'innovations, dont celle qui introduit des équilibres ethniques et de genre dans le recrutement. Par ailleurs, il est question, dans la même loi, que les frais de fonctionnement des ONG ne dépassent plus 35% de leur budget annuel pour privilégier les activités de développement. Les nouvelles dispositions légales sur les ONG prévoient encore des frais administratifs de 500 dollars américains pour recevoir une accréditation, ainsi que l'obligation de loger leurs fonds en devises sur un compte de la Banque centrale. Vendredi dernier, le Conseil national de sécurité (CNS, un des organes consultatifs de l'Etat burundais) avait ordonné la suspension de « toutes les activités » de plus de 130 organisations ONG étrangères enregistrées au Burundi pour une durée de trois mois, à compter du 1er octobre, « après avoir constaté que la plupart d'entre elles ne se conforment ni à la loi, ni aux textes qui les régissent ». Le ministre burundais de l'intérieur est revenu à la charge pour rappeler que la reprise des activités des ONG sera encore conditionnée à la signature d'une Convention de coopération avec le ministère des Affaires étrangères. En outre, les ONG intéressées doivent inscrire leurs actions dans le « Plan national de développement du Burundi » sur la période 2018-2027, a-t-il précisé. Par ailleurs, les ONG doivent passer par le ministère burundais des Finances pour signer un « Acte d'engagement » à respecter la réglementation bancaire en vigueur dans le pays, notamment en matière de change, après la même source. Après trois mois, « nous allons évaluer et travailler avec les ONG qui se seront conformées à la loi », a avisé le ministre Barandagiye. Dans la réunion avec le ministre, des représentants des ONG se sont inquiétés d'une décision « précipitée » et qui n'épargne pas des secteurs réputés sensibles, comme les hôpitaux et les écoles. M. Barandagiye a laissé entendre qu'il y a des procédures pour ouvrir ou fermer ce genre d'infrastructures et il reviendra aux ONG en parler avec les ministères techniques directement concernés. « Ce n'est pas le gouvernement ou le ministre qui répondront de la fermeture d'une école ou d'un hôpital dans ces conditions », a-t-il mis les ONG devant leurs responsabilités. Au Burundi, nombre d'ONG ont commencé leurs interventions dans le domaine de l'urgence humanitaire suite à la guerre civile de 1993 ayant déplacé plus d'un million de citoyens à l'intérieur et en dehors du pays. De plus en plus d'ONG ont commencé à élargir leurs projets à des activités de développement qui manqueraient néanmoins de transparence, dit-on dans les milieux officiels à Bujumbura. La place des Humanitaires dans la vie des citoyens reste prépondérante et le Ministre de l'intérieur n'a pas manqué de souligner que « si les ONG travaillaient comme il se doit, le Burundi serait aujourd'hui un « paradis » sur terre. La crise politique et des droits humains suite aux élections controversées et émaillées de violence de 2015 a poussé à la sortie nombre d'ONG étrangères, jusque-là solidement implantées dans pratiquement tous les secteurs de la vie nationale, notamment la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'agriculture et l'élevage, l'éducation ou encore les projets de microcrédits. Les principaux partenaires techniques et financiers traditionnels du Burundi, en tête desquels l'Union européenne (UE), se sont également désengagés suite à la même crise électorale, ce qui a aggravé la situation économique d'un pays déjà structurellement mal en point, dit-on dans les milieux d'affaires à Bujumbura.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});